RELEVE DE DECISION
COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **06 juin 2025** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et M. André CHENE (secrétaire), Mmes Abtissem HARIZA et Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Christian MARCE, Pierre BOISSON et Michel GODIGNON.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE-DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 06 JUIN 2025

DOSSIER N°83R : *Appel du F.C. VAULX EN VELIN en date du 03 juin 2025 contre une décision prise par la Commission Régionale Sportive Séniors, lors de sa réunion du 02 juin 2025, l'ayant sanctionné d'un retrait de 3 points fermes au classement de l'équipe Séniors R1 Poule B, suite à l'état des points-sanctions de fin de saison au classement du fair-play.*

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision rendue par la Commission Régionale Sportive Séniors lors de sa réunion du 02 juin 2025 ;**

- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. VAULX EN VELIN.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.